

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : Un An 7 fr.
Six Mois 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

PRÈS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Téléphone 15-39 ♦ Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus ♦ Téléphone 15-39

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

L'Obligation de la Prévention Scolaire

C'est un fait acquis : le nombre des illettrés en France est considérable et de beaucoup supérieur à celui des autres pays. Nous n'avons en effet à la disposition des toutes jeunes générations qu'un nombre insuffisant d'écoles, et si celles-ci existent, on peut faire la déplorable constatation qu'elles ne sont pas fréquentées.

Le Français est ainsi fait : il a l'épiderme sensible et l'amour propre largement développé ; il se plie difficilement aux règlements et décrets qui semblent toucher, si légèrement soit-il, à l'ensemble des habitudes et des traditions dont son tempérament s'est imprégné, mais pour ce qui est du train ordinaire de la vie, du laisser aller des choses courantes, le Français aime se sentir dirigé et commandé. La plaie du fonctionnarisme s'est développée avec une telle intensité que son action se fait sentir dans les moindres actes de nos contemporains ; l'initiative n'existe pas, chaque Français ayant en lui un fonctionnaire qui sommeille. Cette mentalité regrettable n'a pas manqué de retentir déplorablement. La solidarité sociale, à côté de la loi écrite, exige en effet de ses membres un ensemble de devoirs et d'obligations qui sont souvent tout autant d'obligations morales que ne sanctionne fréquemment aucune loi et que tacitement chacun songe à accomplir. Ce sentiment de collaboration commune à une œuvre identique devrait suffire à animer le zèle de chacun : il n'en est rien. Chaque jour de nouveaux arrêtés, de nouveaux règlements, souvent coercitifs, doivent être pris pour délimiter les droits de chacun ou réduire les prétentions injustifiées de certains : pour faire quelque chose, il faut y être forcé ; le bon sens, cette qualité si française, ne sert qu'autant qu'il peut être utile à l'individu ; il disparaît aussitôt que le sentiment collectif du devoir requerrait qu'il fût présent.

Qui donc songerait à proclamer que les bienfaits de l'instruction ne sont pas incommensurables ? Par égoïsme, sinon par autre sentiment, les parents devraient tenir la main à ce que leurs enfants ne manquent pas une seule heure de classe. L'instruction est une arme puissante dans la lutte pour la vie ; un peuple enfin où chacun de ses enfants est capable d'écrire, de se tenir, par une lecture quotidienne, au courant des faits sociaux, des mouvements d'idées, n'est pas loin d'être le premier de tous. Ce sont là de banales vérités, mais que combien ignorent encore !

La Ville de Lyon, dans son récent emprunt, a fait une large place aux dépenses que doit entraîner la construction ou l'agrandissement de nouveaux groupes scolaires : satisfaction sera ainsi donnée aux desiderata de ceux qui, non sans raison, estiment les locaux scolaires insuffisants, à l'heure actuelle. La commission de l'enseignement vient enfin de prendre une excellente décision.

Aux termes de la nouvelle disposition, qui modifie l'article 20 de la loi de 1882, tout enfant d'âge scolaire qui sera trouvé dans la rue sans motif légitime, pendant les heures de classe, sera conduit par les soins des autorités municipales à l'école à laquelle il est inscrit ou d'office à l'école publique, si les parents ou les personnes ayant charge de l'enfant n'ont pas fait la déclaration prévue par la loi de 1882.

Certaines villes avaient déjà pris cette initiative, mais il est bon que ces règlements prennent force de loi, puisqu'il est impossible d'obtenir, autrement que par la contrainte, que les parents envoient régulièrement leurs enfants à l'école.

Appliquer strictement cette mesure, ce sera rendre d'inappréciables services à la Nation. Ces tout jeunes enfants ne seront plus des ignorants ; ils ne feront pas ces réponses invraisemblables que quelques-uns d'entre eux ont fait à leur entrée au régiment. Ils seront enfin soustraits aux influences pernicieuses et multiples de la rue où mûrit tant à son aise la graine d'apâche.

Puisqu'il est entendu que nous ne pouvons obtenir de nos compatriotes l'initiative et la force nécessaire pour

accomplir certains actes indispensables au bon fonctionnement des rouages multiples dont se compose la société, celle-ci se doit de se substituer à leur autorité et de prendre les justes mesures utiles. Ce faisant elle fera bien.

M. DANCOURT.

NOS FACULTÉS

Faculté de médecine

Enseignement complémentaire. — M. le professeur Fabre fera le dimanche 7 juillet, à 10 heures du matin, dans l'amphithéâtre de la clinique obstétricale à la Charité, une conférence sur la prophylaxie de la mortalité infantile s'adressant aux sages-femmes du département du Rhône.

Faculté de médecine et de pharmacie. L'examen de validation de stage aura lieu le 29 juillet.

Les candidats devront se faire inscrire du 16 au 20 juillet.

Pièces à produire : 1° Acte de naissance ; 2° diplôme de bachelier ; 3° extrait d'inscription de stage ; 4° (pour les candidats du nouveau régime seulement) le cahier de stage. Droits d'examen : 25 francs.

L'Echange Interuniversitaire

Des cours ont été faits l'hiver dernier à l'Université par les professeurs Hugougnon et Depéret, de l'Université de Lyon. Le Sénat de l'Université d'Athènes vient maintenant de désigner, pour aller faire l'hiver prochain des cours à l'Université de Lyon, MM. Andréas, doyen de la Faculté de droit, et Saripolos, professeur de droit constitutionnel, tous deux d'ailleurs docteurs de l'Université de Paris.

Agrégation des Facultés de Droit

Modification des dates des concours

Le ministre de l'instruction publique vient de prendre la série d'arrêtés suivants :

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en date du 1er juillet 1912, le concours qui devait s'ouvrir le 3 octobre 1912 pour sept places d'agrégés des facultés de droit (section de droit privé et de droit criminel) est reporté au 14 du même mois.

Le registre d'inscription sera ouvert jusques et y compris le 14 août 1912.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en date du 1er juillet 1912, le concours qui devait s'ouvrir le 7 octobre 1912 pour trois places d'agrégés des facultés de droit (section de droit public) est reporté au 14 du même mois.

Le registre d'inscription sera ouvert jusques et y compris le 14 août 1912.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en date du 1er juillet 1912, le concours qui devait s'ouvrir le 7 octobre 1912 pour deux places d'agrégés des facultés de droit) est reporté au 21 du même mois.

Le registre d'inscription sera ouvert jusques et y compris le 21 août 1912.

A L'Ecole de Santé Militaire

Les agrandissements de l'Ecole

L'augmentation du nombre des médecins militaires (loi du 20 juillet 1911) et la création d'une 5e année d'études, décret du 29 novembre 1911) rendent nécessaire l'agrandissement de l'Ecole de santé militaire créée à Lyon il y a une dizaine d'années.

Divers projets ont été étudiés par l'architecte en chef de la ville. Tous sont basés sur la surélévation d'un étage des bâtiments de l'Ecole, surélévation qui pourra être entreprise au fur et à mesure des besoins.

Mais il résulte de l'étude faite par M. l'architecte en chef de la ville, de concert avec M. le médecin inspecteur Polin, directeur de l'Ecole, qu'il est indispensable, pour faire face aux besoins dès la rentrée d'octobre, d'exhausser d'un étage toute la partie du pavillon Est de l'Ecole. Dans cette partie on placera 34 lits et dix salles d'études de six élèves chacune.

Les travaux coûteraient 210.498 fr. 75. Un agrandissement semblable serait effectué l'année prochaine sur l'aile Ouest des bâtiments.

En raison de l'urgence, le maire demande l'autorisation de traiter de gré à gré et de préférence avec les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des bâtiments communaux ou des travaux neufs en cours d'exécution.

Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon

Le cent cinquantième de la fondation de l'Ecole vétérinaire sera célébré officiellement les 26 et 27 octobre, sous la présidence de M. Pams, ministre de l'Agriculture.

Les représentants des Ecoles de toutes les nations prendront part à cette glorification de la mémoire du Lyonnais Claude Bourgelat qui, le premier, en 1762, eut l'initiative féconde de créer un enseignement scientifique et régulier de la médecine des animaux.

Le programme de ces fêtes sera ultérieurement publié.

Les Fouilles de Fourvière

Découverte d'une mosaïque gallo-romaine

On se souvient que MM. Germain de Montauzan et Fabia, professeurs à la Faculté des lettres, ont découvert, il y a quelques mois, rue du Jugue-de-Paix, une mosaïque gallo-romaine de grande valeur, parfaitement conservée, qui a été acquise par la musée de Lyon.

Les deux distingués professeurs continuent leurs fouilles sur le plateau de Fourvière. Ils viennent de faire une nouvelle découverte.

Ils ont pu entreprendre l'exploration de l'ancien clos des Minimes, avec l'autorisation du Conseil général et grâce à deux subventions, l'une du ministère de l'Instruction publique, l'autre du Conseil municipal. Ils espèrent que des ressources nouvelles leur donneront le moyen de poursuivre jusqu'au bout cette campagne d'été, car les premiers résultats en sont des plus encourageants.

La première tranchée, ouverte dans la partie la plus élevée du clos, à l'angle de la montée du Télégraphe et du couvent de la visitation, a remis au jour les vestiges d'un édifice romain et spécialement le sol de deux salles contiguës, dont l'une était pavée en marbre, l'autre en mosaïque.

On voit tout de suite l'importance tonographique de ce résultat : il signifie que Lugdunum, la ville de Plancus, s'étendait jusqu'à l'extrémité du plateau de Fourvière, jusqu'à la ligne des fortifications modernes qui devait être aussi, de ce côté, celle de l'enceinte romaine. Les sondages faits depuis la découverte de ce premier édifice ont prouvé qu'il n'était pas isolé. Quand l'exploration du clos sera terminée, on aura certainement la preuve que toute la pente du terrain, jusqu'à la place actuelle des Minimes, était garnie de bâtisses à l'époque gallo-romaine.

Du pavé en marbre qui couvrait le sol de la plus petite des deux salles complètement déblayées on peut facilement reconstituer le dessin, grâce aux débris subsistants et aux empreintes laissées par les plaques absentes sur le béton de tulleau qui les supportait : il y avait au centre six caissons multicolores — un de ces caissons subsiste presque en entier — et autour un dallage rectangulaire.

La salle pavée en mosaïque, la plus vaste des deux, mesurait plus de 50 mètres carrés. Son pavement, conservé en très grande partie, se composait d'une large bordure blanche et d'une mosaïque proprement dite de 25 mètres carrés. Cette mosaïque, inférieure de beaucoup, en tant qu'œuvre d'art, à la mosaïque de Bacchus et des Saisons, découverte l'été dernier, est fort curieuse néanmoins et ne peut manquer d'intéresser vivement les archéologues.

Quel va être le sort du monument rendu à la lumière, après tant de siècles ? L'enfour de nouveau serait presque un acte de vandalisme. Le laissera-t-on visible sur place en prenant des mesures contre les intempéries ? La solution ne serait pas mauvaise, si l'efficacité des mesures était certaine ou seulement probable. Mais il est fort douteux qu'elles réussissent à préserver longtemps la mosaïque d'une ruine totale. Il faut donc souhaiter qu'elle soit enlevée et qu'après avoir subi les réparations strictement nécessaires, elle aille, comme celle de Bacchus et des Saisons, enrichir les collections de nos musées.

Nous apprenons au dernier moment que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris vient d'accorder une subvention de 1.500 francs à MM. Germain de Montauzan et Fabia pour la continuation de leurs recherches.

Congrès de la Mission Laïque à Lyon

Le 3e Congrès de la Mission laïque française se tiendra à Lyon les 1er, 2, 3 et 4 août 1912.

A l'occasion de ce congrès, le comité lyonnais de la M. L. F. dont M. Herriot est le président très attentif, organisera une Exposition de l'enseignement laïque français à l'étranger. Cette exposition, la première de ce genre, et dont l'intérêt national se saisit au premier abord, sera comme l'illustration concrète et documentaire de la conférence si émouvante que M. Herriot fit à Bourg en juillet 1911 sur l'« Ecole française hors de France ».

L'exposition sera organisée au Palais municipal du quai de Bondy, dans les salles de nos expositions annuelles de peinture.

Déjà les envois arrivent. Il en est qui viennent de Madagascar, d'Indo-Chine, de l'Inde, de l'Egypte, du Maroc, de la Turquie.

Et, samedi dernier, le directeur de l'enseignement primaire en Tunisie, M. Combaz, était à Lyon pour s'occuper de l'organisation de la partie de l'exposition qui sera consacrée à l'enseignement français en Tunisie. Cette partie de l'exposition consacrée à la Tunisie, sera d'un particulier intérêt.

Elle résumera l'œuvre remarquable accomplie en Tunisie, au point de vue de l'enseignement, par M. Charléty. On sait que M. Charléty était professeur à la Faculté des lettres de Lyon, lorsqu'il fut appelé, il y a quelques années, à la direction générale de l'enseignement en Tunisie. La participation de la Tunisie à l'exposition lyonnaise de l'enseignement laïque français hors de France, est donc comme un hommage de M. Charléty à notre ville où il fut professeur.

L'exposition sera ouverte pendant toute la durée des vacances. Elle contribuera ainsi à attirer les visiteurs dans notre ville.

Association des Anciens Elèves du Lycée de Chambéry

Cette Association, fondée par le docteur Louis Cailler de Lyon, en 1909, et qui compte déjà plus de 700 membres, tenait le dimanche 18 juin son assemblée générale annuelle, suivie du banquet traditionnel réunissant une centaine d'anciens camarades et d'une fête-concert dont il faut féliciter le très remarquable organisateur, M. Ed. Challier.

Voici le discours improvisé de M. Causeret, Recteur de l'Académie.

DISCOURS DE M. CAUSERET, RECTEUR D'ACADÉMIE

Il remercie tout d'abord le Comité de l'Association des Anciens Elèves et son distingué président de la délicate attention qu'ils ont eue de convier à leur banquet annuel le Recteur de l'Académie. Ils ne pouvaient que répondre à l'un de ses plus vifs desirs en l'associant à une fête qui, si elle est celle des Anciens Elèves, est aussi — la présence de deux lycéens le montre bien — la fête des élèves d'aujourd'hui et, on peut le dire, du lycée tout entier.

Je veux bien aussi, Messieurs, ajoute M. Causeret, vous féliciter de l'heureuse pensée que vous avez eue, il y a trois ans, de vous réunir et de vous grouper en Association amicale. L'idée de cette union devait être dans la pensée de tous, puisqu'il a suffi de l'appel de l'un d'entre vous pour que vous y répondissiez sur le champ ; et le mouvement a été si généreux, et l'entrain a été tel que, lors de la première assemblée générale, vous avez recueilli trois cents adhésions et qu'à la fin de l'année vous en aviez plus de cinq cents.

Faut-il s'en étonner ? S'il est vrai que, par un besoin de sa nature et par une sorte d'instinct, l'homme recherche la société de ses semblables, combien doivent être vives et puissantes les inclinations qui poussent les uns vers les autres ceux qui ont passé dans le même collège, sur les mêmes bancs, les premières années de l'existence, pour qui la récréation et l'étude ont été communes, de même que la classe et le jeu, qui ont reçu les leçons des mêmes maîtres, qui ont partagé les mêmes émotions, les mêmes plaisirs, quelquefois peut-être les mêmes souffrances !

Une telle communauté de vie crée dans l'âme des camarades des liens que les années rendent plus étroits et, souvent même, font naître au plus profond de leurs cœurs les secrètes influences, et comme les mystérieuses affinités qui rapprochent les uns des autres tous les membres d'une même famille.

Et, si vous avez voulu, Messieurs, former une association amicale, ce n'est pas seulement pour évoquer ensemble le temps passé et revivre en commun les années de la jeunesse ; vous avez eu un plus noble but. Notre siècle — et c'est un de ses plus beaux titres de gloire — est le siècle de la mutualité, de l'assistance.

Il vous a paru que votre premier devoir était de pratiquer, dans un milieu particulièrement amical et familial, les belles vertus de la solidarité, de la fraternité.

Vous avez voulu aussi, Messieurs, — et la lecture de vos statuts ne laisse à cet égard aucun doute, — acquiescer à l'égard de votre vieux lycée une dette de reconnaissance. Vous avez voulu autour de cette maison créer une atmosphère sympathique et former comme une garde d'honneur. Bien plus, estimant avec raison que les bons sentiments ne

suffisent pas, vous avez traduit par des actes votre gratitude et vous avez créé à l'usage de vos jeunes camarades, en même temps que des prix, des bourses scolaires et post-scolaires.

De votre lycée, vous avez sujet d'être fiers, Messieurs. Rajouté et embellé, en ces derniers temps, grâce à la générosité de la Ville et de l'Etat, il est, au point de vue moral et relativement aux études, dans une situation des plus satisfaisantes, grâce à un corps de répétiteurs dévoués et sûrs, à un ensemble de professeurs de grand mérite, à un personnel économique, irréprochable, grâce aussi, Messieurs, à l'homme à qui vous avez donné le titre de président d'honneur de votre association, à l'homme qui inspire à tous l'ardeur et l'enthousiasme dont il est animé, à M. le proviseur Tonarelli.

Et, après avoir rendu au lycée de Chambéry l'hommage qu'il mérite, M. Causeret exprime les regrets qu'il éprouve à quitter la Savoie où il avait rencontré de si nombreuses et si précieuses sympathies ; il donne à l'Association des Anciens Elèves l'assurance qu'il gardera d'elle et de la fête de ce jour un souvenir durable ; il salue l'ancien président, M. Pavèse, dont le dévouement à l'Association est si apprécié ; il salue M. Coudurier, que les suffrages des camarades viennent d'élever à la présidence ; et, en terminant, il exprime le vœu que les liens qui unissent l'Association et le lycée soient de plus en plus étroits et cordiaux.

Ce discours recueilli d'unanimes applaudissements.

L'un des jeunes élèves, invité au banquet, prit ensuite la parole en ces termes :

MESSIEURS, C'est avec grand plaisir que nous sommes venus, mon camarade et moi, représenter aujourd'hui les élèves de notre lycée, qui fut le vôtre, au milieu de vous. Nous ne saurions trop vous remercier de votre invitation.

Elle complète les marques d'intérêt que votre Association n'a cessé de nous prodiguer depuis sa fondation. Vos générosités, vos encouragements nous étaient connus ; votre dernier geste, celui qui nous permet d'être ici à vos côtés, les couronne.

Vous avez voulu nous faire mieux sentir encore cette solidarité qui unit tous les élèves d'un même lycée, ceux qui n'y sont plus et ceux qui y sont encore. Nous vous en sommes profondément reconnaissants. Votre Association prolonge et entretient les bonnes et solides amitiés du lycée. Vous n'avez pas voulu qu'après avoir passé des années — de longues années — dans la plus étroite camaraderie, les jeunes lycéens s'en aillent, chacun de son côté, pour ne plus se revoir peut-être. Vous leur avez offert un asile commun, le sein de votre société, pour qu'ils puissent rester, après leur sortie du lycée, ce qu'ils étaient avant, des amis, et qu'ils se souviennent en se retrouvant, d'avoir été formés ensemble à la même école.

Nous serons bientôt, nous aussi, d'anciens élèves. Dans quelques jours, nous allons quitter cet établissement où nous avons trouvé une seconde famille et où nous nous sommes préparés à jouer, à notre tour, notre rôle dans la vie. Ce ne sera pas sans tristesse que nous nous séparerons de nos amis professeurs, et de vous, Monsieur le Proviseur, qui avez été pour nous un conseiller, un ami, un père.

Aussi tous, nous garderons de ces années tranquilles passées dans la plus cordiale camaraderie, un agréable souvenir et ce sera avec joie que l'an prochain et les années suivantes nous nous retrouverons ici, toujours heureux et fiers d'avoir été des élèves du lycée de Chambéry.

LES FUTURS DENTISTES

Les étudiants en chirurgie dentaire, réunis au nombre de 150 dans la salle des fêtes de l'Association générale des étudiants de Paris, ont adopté à l'unanimité moins deux voix l'ordre du jour suivant : « Les étudiants en chirurgie dentaire, réunis en Assemblée générale, considérant que l'avenir de la profession évolue vers la médecine, adoptent les trois propositions suivantes : suppression du titre provisoire de chirurgien-dentiste ; obligation du doctorat en médecine pour l'exercice de l'art dentaire. Ils émettent enfin le vœu que soient étudiées les conditions transitoires dans lesquelles les chirurgiens dentistes et les étudiants en cours d'études pourront obtenir le grade de docteur. »

Ensuite, il a été procédé à l'élection d'une délégation ayant pour mandat de communiquer, dans le plus bref délai, l'ordre du jour aux divers groupements dentistes, et de leur demander de bien vouloir le ratifier dans l'intérêt général et dans leur intérêt particulier.

Association Générale des Etudiants

Inauguration du salon des étudiants

Les étudiants parisiens ont eu, l'hiver dernier, leur Salon : leurs camarades lyonnais vont avoir le leur et son inauguration aura lieu demain dans l'après-midi. Elle sera présidée par la haute personnalité de M. F. David, ministre du commerce et de l'industrie. M. David, un ancien président de l'A. G. de Lyon, a voulu, par ce geste, témoigner à ses jeunes camarades toute la sympathie qu'il leur porte.

Le public sera admis à visiter le Salon des Etudiants le dimanche 7 juillet, de 10 heures à midi et de 5 heures à 7 heures, ainsi que les autres jours de 2 heures à 5 heures, jusqu'au 13 juillet.

Les exposants devront retirer leurs œuvres le samedi 13, de 5 à 7 heures.

L'Enseignement ménager en Belgique et en France

(SUITE ET FIN)

L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER EN FRANCE. — ECOLES FRANÇAISES AMBULANTES MÉNAGÈRES ET AGRICOLES.

Améliorations désirables. — M. Pierre Joigneux écrivait en 1882 (Bulletin déjà cité) : « La fermière aussi a besoin de souplesse d'esprit, d'intelligence, d'activité, de toutes les connaissances qui font un ménager accompli. Non seulement la laitière, mais la cuisinière, le potager sont naturellement à sa charge. »

Mais, dira-t-on, qui trop embrasse mal étreint. — Non ! Excès de bien ne nuit jamais, en effet, et qui peut parler de la femme, sans vouloir qu'elle soit parfaite ? Nous croyons cependant que, pour répondre à leur but, les écoles ambulantes ménagères et agricoles devraient limiter leur programme.

Elles agiraient plus utilement en se bornant à enseigner par la pratique les quelques notions nécessaires à une maîtresse de maison, pour être à la hauteur de sa tâche journalière : économie domestique, pédagogie maternelle, hygiène, agriculture.

Ne pourrait-on pas organiser plus simplement l'école ménagère ambulante, avec un matériel plus restreint, dans un local déjà aménagé : Ecole normale, Ecole primaire supérieure ?

Une salle serait mise, à certains jours, à la disposition de l'école ambulante : judicis et dimanches ou certains soirs. On a pu réaliser, presque sans frais, ce genre d'enseignement à l'Ecole primaire supérieure de jeunes filles de Jusey (Haute-Saône).

L'examen de fin de session devrait récompenser le mérite à l'égal du savoir, tenir compte de l'assiduité aux cours, de la tenue et de la bonne volonté.

Peu importe que les élèves ne possèdent pas une bonne instruction primaire, si notre effort sait se borner à vulgariser les notions d'hygiène et d'agriculture ; il suffit qu'elles sachent lire et écrire.

A l'exemple de Liège ne peut-on pas accueillir aux cours ménagers ambulants toutes les jeunes filles désireuses d'apprendre à mieux faire leur métier de femme, même si leur trop court séjour à l'école primaire ne leur a point permis l'accès des classes supérieures ?

« Donner aux jeunes filles de la campagne une bonne et saine éducation, compléter leur instruction primaire, leur faire acquérir, en outre, les connaissances techniques, théoriques et pratiques aujourd'hui indispensables à la femme », tel est le triple but à atteindre, disent les documents officiels. De ce programme que résumons les termes : éducation, instruction générale et professionnelle, retenons surtout le dernier. Un enseignement simple et pratique est accessible à toutes les intelligences.

Ecoles ambulantes d'agriculture pour jeunes gens. — L'enseignement agricole ambulante est très en honneur à l'étranger. Au Danemark, les cours sont de deux semaines et se terminent par des voyages d'instruction. Un grand nombre de propriétaires ruraux visitent les fermes bien tenues, les champs d'expérience où sont appliquées les théories qu'ils viennent d'apprendre.

En Suède, depuis 1835, des instituteurs spécialisés dans l'élevage, l'industrie laitière, donnent l'enseignement agricole ambulante. Ils sont payés par l'Etat ou subventionnés par des Sociétés.

En Italie, il se crée, chaque année, de nouvelles chaires ambulantes d'agriculture, de viticulture, de zootechnie.

En France, cet enseignement a d'abord existé, sous forme de conférences données

(1) Communication faite le 2 août 1911 à la section de pédagogie du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Dijon.

par les professeurs départementaux d'agriculture.

Son action étant trop limitée, on a converti les conférences en de véritables cours, on a fondé des écoles ambulantes d'agriculture.

C'est le professeur départemental d'agriculture qui doit proposer les sessions, après entente avec la municipalité.

Le local, les frais de chauffage et d'éclairage sont à la charge des communes.

Les cultivateurs ayant déjà de la pratique sont admis de préférence à suivre les cours.

Ceux-ci ont lieu le plus souvent en hiver, saison qui laisse quelques loisirs aux cultivateurs. Chaque séance comprend deux leçons. Le nombre des auditeurs doit être au moins trente.

Les programmes tiennent compte des besoins locaux. Suivant qu'il s'agit d'un pays de céréales et de cultures industrielles, ou d'un pays d'élevage, de production de bétail, une plus large place est faite à l'agriculture ou à la zootechnie.

Le département du Nord fut le premier à organiser des écoles ambulantes « afin de donner aux fils de cultivateurs possédant déjà une certaine pratique des choses agricoles, ou aux cultivateurs eux-mêmes, les connaissances théoriques élémentaires qui leur manquaient. »

Pendant l'hiver 1909, deux sessions à Cambrai et à Hazebrouck donnèrent d'excellents résultats, avec environ trente-six leçons d'agriculture et de zootechnie suivies de quatre excursions.

A Cambrai, cinquante et un auditeurs furent inscrits ; quarante-deux se présentèrent aux examens. Sur trente-cinq admissibles, trente-deux obtinrent le diplôme, trois le certificat d'assiduité.

A Hazebrouck, sur quarante-trois auditeurs inscrits, vingt-cinq ont pris part aux examens, vingt-trois ont obtenu le diplôme, deux le certificat d'assiduité.

Deux autres sessions furent tenues à Valenciennes et à Denain.

On ne saurait trop appeler la sollicitude administrative et privée sur l'enseignement agricole ambulante, et préciser cet enseignement, seul moyen pratique de vulgariser les connaissances scientifiques nécessaires à tout bon cultivateur.

A. TARY.

La Rome Impériale

Nous avons annoncé à nos lecteurs, dans notre dernier numéro, que M. Homo, chargé du cours d'antiquités grecques et romaines à la Faculté des lettres de Lyon, a exposé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de France comment les habitants de la Rome impériale arrivaient à indiquer, d'une façon suffisante, l'adresse de leur demeure dans cette ville dont la population dépassait un million d'âmes.

Voici les intéressants détails que M. Homo a fournis :

Divisée en « régions » et subdivisée en « vici » qui, tous, depuis Auguste, portaient une dénomination précise, la ville se trouvait remplie de monuments ou de maisons célèbres et même d'enseignes de boutiques qui servaient de points de repère tout indiqués et suffisamment nombreux. Il en a été d'ailleurs ainsi à Paris jusqu'à l'ordonnance du 30 juillet 1729 qui a prescrit l'apposition des plaques indicatrices des rues, et jusqu'à celle du 3 juin 1790 qui a amené la numérotation des maisons en attendant celle du 15 pluviôse an XIII.

Quelques textes littéraires indiquent comment se précisait une adresse : « Thabit, disait-on, dans la maison de cette boutique que tient une femme qui est, vous le savez, grosse comme un tonneau. » Les colliers d'esclaves et de chiens étaient munis d'une médaille portant l'adresse du maître. Aux hommes considérables, partant très connus, il suffisait, pour ainsi dire, d'indiquer leur nom. Aux gens de notoriété moindre, il suffisait de préciser la « regio » où se trouvaient leurs domaines. Les moins connus devaient spécifier le quartier. Les quartiers de Rome étaient d'ailleurs moins étendus et moins peuplés que ceux du Paris moderne ; de plus, les gens qui vivaient dans chaque quartier

n'étaient pas étrangers les uns aux autres comme les habitants de nos grandes villes : ils avaient un culte à célébrer en commun et se connaissaient plus ou moins. L'indication du domicile de chacun d'eux dans le vicus pouvait donc être relativement sommaire.

Le bi-centenaire de Rousseau à Lyon

Paris, Montmorency, Ermenonville, etc., s'apprentent à célébrer par de très grandes fêtes le bi-centenaire de Rousseau. Lyon ne pouvait rester indifférent à ce mouvement, mais en dehors de toute préoccupation politique, il entend rendre hommage au grand écrivain qui séjourna plusieurs fois dans ses murs et y composa son *Pygmalion*.

Une soirée de gala aura lieu le 10 aux Célestins, sous les auspices de la Municipalité et du Comité composé de MM. Herriot, maire de Lyon ; Brésard, secrétaire du maire ; Camille Roy ; Jean-Bach Sisley ; Camille Hémon ; Maurice Mignon, R. Waltz, professeurs à l'Université. Une conférence de M. Maurice Mignon, professeur au Lycée et à la Faculté des Lettres ; une partie de concert comprenant des fragments de Rousseau, et un a propos en vers de Jean-Bach Sisley et Marcel Rogniat : *Rousseau à Lyon*, écrit spécialement pour cette fête et joué par d'excellents artistes, en composeront le programme aussi attrayant que varié. Tous les amis des lettres voudront s'associer à cette manifestation littéraire d'un caractère très lyonnais.

L'HYGIÈNE EN FRANCE

« L'organisation de l'hygiène en France n'est qu'une vaste façade derrière laquelle il n'y a rien. » Telles sont les conclusions du rapport annuel présenté au ministre de l'intérieur par la commission spéciale de l'Académie de médecine et lu en séance publique. Cette déclaration a fait une profonde impression. Elle établit, entre autres accusations d'incurie, que depuis dix ans les mesures préventives relatives aux maladies contagieuses et à la désinfection ont été le plus souvent négligées, comme le confirment de nombreuses attestations d'experts et d'autorités médicales.

Le directeur de l'hygiène publique au ministère de l'intérieur, M. Mirman, se joint à ces griefs et ajoute qu'il se trouve lui-même isolé et impuissant contre cette inertie et ce mauvais vouloir. Le peu de progrès qu'il a pu réaliser n'ont été obtenus qu'au prix d'insistances, concessions et menaces. Les lois qui concernent l'hygiène n'ont fait aucune impression sur le pays et restent lettre morte. Les municipalités et les Conseils généraux refusent les fonds nécessaires parce que ces demandes d'allocation n'ont point de valeur dans la campagne électorale. Or, quand la diminution de la natalité devrait commander de regarder en qualité de la race ce qu'elle perd en quantité, aucune question du programme national n'a plus d'importance que celle de l'hygiène.

Le docteur Roux, président du Conseil supérieur d'hygiène publique, s'exprime en son côté en termes précis à cet égard. On n'exagère point en disant que l'hygiène prophylactique n'existe pas en France. Les règlements sont inefficaces et aucune loi nouvelle ne produira de résultat tant que les masses garderont leur résistance passive et obstinée aux ordonnances et instructions sur la matière.

Le professeur Metchnikoff trouve « absolument stupéfiants » le mépris public pour la sauvegarde de la santé et son indifférence pour la contagion. Il cite le témoignage d'un confrère chargé du diagnostic des personnes atteintes d'affections épidémiques ou porteuses de bacilles. Il a consciencieusement demandé à chacun de ces malades si l'on avait pris des précautions pour empêcher la contagion, et la réponse unanime a été : Non, jamais. On est généralement d'avis que trois causes principales empêchent les progrès de l'hygiène en France, en premier lieu, le manque de coordination des différents services de l'administration et le défaut d'unité dans leur action ; en second lieu, l'insuffisance de la par-

ticipation de l'Etat aux dépenses affectées à l'hygiène ; en troisième lieu, l'absence dans le gouvernement d'un département exclusivement chargé de la sécurité hygiénique du pays, avec les rouages d'inspection indispensables à la mise en mouvement de ce mécanisme aussi urgent que les autres.

Le budget de l'intérieur ne dispose pour l'hygiène que de moins de 500.000 francs. Il n'entre dans les charges qu'elle comporte que pour 1 pour cent, le reste incombant aux communes. Tout le problème revient donc à l'aborder résolument en face. Mais les efforts isolés ne le résoudreont qu'incomplètement.

Sans doute il faut savoir gré à M. Joseph Reinach, président de la commission d'hygiène de la Chambre, d'avoir pris l'initiative de la déclaration obligatoire des cas de tuberculose ; cette précaution s'impose, dans la lutte contre le fléau. Seulement le mouvement en faveur de la santé publique ne sera décisif que lorsqu'on aura créé un ministère de l'Hygiène.

D^r CAZE.

UNIVERSITÉ DE DIJON

Ecole réorganisée de Médecine et de Pharmacie

EXAMENS

Session de juillet-août 1912

L'Ecole réorganisée de Médecine et de Pharmacie de Dijon, dont la circonscription comprend les départements de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne, ouvrira, en juillet-août, une session d'examen pour les candidats au doctorat et les aspirants aux diplômes de pharmacien, d'herboriste et de sage-femme de deuxième classe.

Le registre des inscriptions sera ouvert au secrétariat de l'Ecole, du 1^{er} au 13 juillet inclus.

Docteur. — Les aspirants au doctorat qui peuvent accomplir les trois premières années d'études à l'Ecole de Dijon et y prendre douze inscriptions, subissent le premier examen entre la 6^e et la 8^e inscription et le deuxième examen entre la 8^e et la 10^e inscription.

Le montant des droits à consigner pour le premier examen est de 65 fr. et pour le second de 55 fr.

Pharmaciens. — Les aspirants au diplôme de pharmacien de 2^e classe subissent trois examens probatoires dans l'établissement où ils ont accompli la troisième année de scolarité. Ils doivent justifier :

- 1^o Du certificat d'études institué par le décret du 30 juillet 1886 ;
- 2^o De trois ans de stage officiel ;
- 3^o De douze inscriptions de scolarité ;
- 4^o De deux examens de fin d'année.

Le montant des droits à consigner pour les trois examens de fin d'études est de 550 fr. (1^{er} examen, 100 fr. — 2^e examen, 90 fr. — 3^e examen, 340 fr.)

Examens de validation de stage

Les candidats à cet examen devront déposer ou adresser au secrétariat de l'Ecole, du 1^{er} au 13 juillet inclus, les pièces suivantes : 1^o une demande (sur timbre), accompagnée, s'ils sont mineurs, de l'autorisation de leur père ou tuteur ; 2^o leur acte de naissance sur timbre et légalisé ; 3^o leur diplôme de bachelier ; 4^o un certificat de bonnes vie et mœurs (sur timbre) ; 5^o les extraits de leurs inscriptions justifiant de trois années de stage régulièrement accompli, s'il s'agit du nouveau régime ; 6^o le cahier de stage prévu à l'article 7 du décret du 26 juillet 1909 (pour les candidats du nouveau régime) ; 7^o leur livret militaire ou un certificat de réforme ou d'ajournement pour les candidats ayant satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée ou qui auraient été exemptés ou ajournés. — Droits d'examen : 25 fr.

Après la clôture du registre d'inscription, chaque candidat sera informé du jour où il devra se présenter à l'examen. L'inscription n'étant valable qu'après consignation des droits d'examen, la quittance de ces droits devra être remise ou envoyée au Secrétariat avant le 20 juillet.

Le versement des consignations doit être effectué à la caisse du Percepteur de Dijon, rue Buffon, 29. Toutefois, les candidats des départements sont admis à payer leurs droits à la Bourse générale ou particulière de leur arrondissement. — Produire à la caisse du comptable le bulletin de versement qui aura été délivré par le secrétaire de l'Ecole après la réception des pièces du candidat.

A TRAVERS LYON

Les Bibliothèques municipales

Par arrêté du président de la République, un comité d'inspection et d'achat de livres est institué dans toutes les villes qui possèdent une bibliothèque municipale. Le « Bulletin municipal » dit à ce sujet :

« Les membres du comité sont nommés pour sept ans par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sur la présentation du préfet, après avis du maire. »

« Le maire est président de droit de ce comité, qui comprend en outre, aussi comme membre de droit, un conseiller municipal élu par ses collègues pour la durée de son mandat. Le comité se réunit obligatoirement au moins une fois par trimestre ; il exerce sa surveillance sur l'état de la bibliothèque, fixe l'emploi des fonds affectés tant à la conservation et à l'entretien des collections qu'aux acquisitions, donne son avis sur les propositions d'échanges. »

« Le bibliothécaire assiste de droit aux réunions du comité, il a voix délibérative et, de même que les membres du comité, peut y faire toutes propositions d'achat. Si le bibliothécaire adjoint d'un dépôt classé est pourvu de l'un des diplômes ou certificats prévus par le décret du premier juillet 1897, il fera également partie de droit du comité, avec voix délibérative. »

« Dans les dépôts classés, l'initiative et la direction de tous les travaux techniques de catalogue et de mise en ordre des collections appartiennent exclusivement au bibliothécaire, sous réserve de l'approbation des inspecteurs généraux. »

Pour ces mêmes établissements, les deux cinquièmes des sommes affectées aux acquisitions sont laissées, sauf avis contraire du maire, à la disposition du bibliothécaire, sans consultation préalable du comité, pour achat de suites d'ouvrages, de livres d'occasion ou d'utilité urgente. »

« Le bibliothécaire rend compte à chaque séance du comité des dépenses ainsi effectuées. A la fin de chaque exercice, il adresse au maire un rapport sur l'emploi de la somme ainsi laissée à sa disposition. »

« Le ministre de l'instruction publique s'assure, par des inspections, de la situation et de la tenue des bibliothèques. »

Laboratoire municipal

Le 2 août 1912, à neuf heures du matin, il sera procédé, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, à un concours pour un emploi d'aide-chimiste au Laboratoire de la ville de Lyon.

Les candidats devront être libérés du service militaire actif ; ils déposeront les pièces nécessaires à l'hôtel de ville (deuxième bureau), au plus tard le 17 juillet.

Le traitement de début de cet emploi est fixé à 1.800 francs.

Une exposition universelle à Lyon

On parle à nouveau à Lyon de provoquer dans notre ville le projet d'une exposition universelle. Notre excellent confrère « La Construction Lyonnaise » fait à ce propos les justes réflexions suivantes :

« Tout d'abord, il sera absolument indispensable de choisir un cadre digne de notre cité et d'établir le plan des installations sans lésiner outre mesure sur les frais d'embellissement, des bâtisses en papier mâché, élevées à la diable sans goût et sans méthode, ne pouvant que servir de repoussoir au public, malgré tous les trésors et beautés qu'elles pourraient abriter. »

D'ailleurs, chacun se rend bien compte que la plupart de ceux qui se décident à se déplacer pour aller voir assez loin des expositions étrangères, ont surtout pour but l'accomplissement d'un voyage d'agrément et non pas seulement le désir de s'instruire plus ou moins complètement sur telle ou telle branche industrielle et commerciale. Donc, si la critique des premiers jours de l'ouverture proclamait dans tout l'univers que, pour son exposition, Lyon a laissé construire des simples baraques dans la partie la plus laide de sa banlieue, il est bien certain que bien peu se dérange-

raient pour répondre à l'appel des Lyonnais.

En tout cas, la plus grande partie des dépenses ne seraient pas faites inutilement si la municipalité acceptait l'idée de profiter de cette œuvre régionale pour préparer l'extension de l'agglomération sur les espaces disponibles de l'est ou du sud, les avenues d'accès devant alors rester comme principales artères des futurs quartiers à construire et certains édifices pouvant d'autre part, être conservés en vue de diverses destinations ultérieures.

C'est ainsi que l'on a procédé, du reste, dans beaucoup de villes d'Europe, lesquelles ont été à même de se développer dans les meilleures conditions à la suite de leurs expositions. »

En second lieu, nous émettons le vœu de voir prolonger la durée de la future entreprise jusqu'aux approches de l'hiver, afin que les hôtes étrangers du littoral méditerranéen qui ne viendraient probablement pas facilement de notre côté au cours de l'été ou de l'automne, soient en quelque sorte conduits à s'arrêter quelques jours à Lyon au moment où ils regagneront leurs villégiatures hivernales.

Mais alors, le programme des fêtes devra être tel que l'on puisse maintenir l'animation jusqu'au moment de la clôture.

Quant à la question des transports elle devra être particulièrement étudiée par les promoteurs, soit dans le but d'obtenir du P.-L.-M. des combinaisons intéressantes permettant aux touristes de voir commodément l'exposition et notre région sans avoir à renoncer à leurs excursions favorites en Suisse, ou dans le Dauphiné, soit pour obtenir des sociétés de tramways urbains et suburbains une organisation permettant un service pratique et intensif. »

Les concours du Conservatoire

Les concours du Conservatoire se poursuivent ainsi qu'il suit :

Vendredi 5 juillet à une heure et demie : Concours de harpe élémentaire, piano élémentaire, clavier.

Samedi 6 juillet, à 2 heures : Concours de chant.

Mardi 9 juillet, à 9 heures du matin et 2 heures du soir : Concours de harpe et piano supérieur.

Mercredi 10 juillet, à 9 heures du matin : Concours de violoncelle supérieur.

A 2 heures du soir : Concours de violon supérieur.

2^o Au Théâtre des Célestins : Jeudi 11 juillet, à 2 heures : Déclamation dramatique.

Vendredi 12 juillet, à 2 heures : Déclamation lyrique.

Patronage des enfants pauvres

La solennité de la distribution des récompenses aux pupilles de la Société de patronage des enfants pauvres de la ville de Lyon a eu lieu dimanche, à la salle Rameau, au milieu d'une assistance considérable. M. Paul Valayer président, assisté de M. le sénateur Cazeneuve, président de la Société ; Pierre Robin, vice-président du conseil général ; Thirion, conseiller de préfecture, représentant le préfet du Rhône, et tous les membres du conseil d'administration de la Société de patronage.

Après des discours très applaudis de MM. Valayer et Cazeneuve, M. Boyron présenta le compte rendu moral et financier de la Société, dont le budget s'élève à 37.000 fr. et qui, chaque année prend un nouvel essor. Puis, une partie artistique eut lieu, à laquelle l'Harmonie municipale, sous la conduite de M. Farguiss, son directeur, prêta son concours. La distribution des récompenses aux pupilles de l'œuvre, garçons et filles, termina cette fête de bienfaisance, intime et familiale.

LES LIVRES

REGLEMENTATION DE L'HYGIENE SCOLAIRE, par M. Georges Lamy, inspecteur général de l'instruction publique et Louis Gobron, chef de bureau au ministère de l'instruction publique. (Librairie C. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.)

MM. Georges Lamy et Louis Gobron ont réuni dans ce petit livre tous les documents indispensables à la réglementation de l'hygiène scolaire. Le rôle des autorités et conseils en matière d'hygiène est exposé avec

clarté et compétence : on trouvera également tous les renseignements intéressant l'inspection médicale, l'hygiène des élèves, les maladies scolaires, l'enseignement de l'hygiène, le contenu de l'enseignement privé, le fonctionnement du carnet sanitaire, etc.

Le livre doit être dans les mains de tous ceux qui s'occupent de l'école, de instituteurs et de préoccupent de l'avenir des jeunes générations. **

L'EDUCATION DES MERES, par le docteur L'Herre, chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris. (Travaux du professeur de l'Académie de médecine. Un vol. in-8, cart., 2 fr. 50. (Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.)

Le docteur Perret, ancien chef de clinique d'accouchement à la Faculté, vient de faire paraître un petit livre dont le titre, *L'Education des mères*, est à lui seul tout le programme de l'ouvrage.

La lutte contre la mortalité infantile est à l'ordre du jour ; plus que jamais nous devons combattre le terrible fléau qui tue nos enfants.

S'inspirant de son expérience personnelle et de leçons de son maître, P. Baudin, le docteur Perret a écrit ce livre dans un style simple, clair et précis ; il sera compris de tous et apprécié surtout des mères, à qui il s'adresse particulièrement.

Il y a toujours toutes les notions de puériculture et les indications nécessaires pour éviter à leur nouveau-né les accidents qui menacent ces petits êtres au début de leur existence.

Les soins d'hygiène, les règles de l'allaitement, quel qu'il soit, au sein, mixte ou artificiel, y sont décrits très soigneusement et avec figures explicatives à l'appui.

L'ouvrage est complété par des renseignements nécessaires au choix et à la surveillance d'une nourriture mercenaire, par les quelques notions courantes de puériculture infantile que tout homme de bien doit connaître, et enfin par le *Libro de l'enfant pauvre* et *deux premières années* et un graphique permettant de suivre pas à pas les progrès physiologiques du nouveau-né. Ce livre répond à un besoin urgent et nous devons être reconnaissant au docteur Perret de l'avoir écrit.

LA NOSTALGIE DE LA BEAUTE, pensées choisies de Jean Lorrain, précédées d'une introduction par Jean Bousquet. Collection des *Quatre Traquées*, un vol. petit in-12 couronne, 1 franc. (E. Sausot et Cie, éditeurs, rue de l'Éperon, 9, Paris.)

Comme il écrit très judicieusement M. Jean Bousquet, dans sa poétique introduction à ce recueil, une grande partie de l'œuvre de Jean Lorrain, c'est le restant des saines heures ennuies et un constant effort pour les rendre au néant, par la simple magie de ses évocations.

Les admirateurs des familiers de l'artiste disparaissent sans être surpris de trouver ce petit livre les merveilleux joyaux qui renferme et les lisent avec dévotion, mais pour les autres ce sera ici la révélation inattendue que la plume de Jean Lorrain est morte. « Mortel comme le crabe, le train, des Abel Faivre et des Sem, car elle montre la laideur dans son obscénité ridicule, et elle la marque d'un signe qui ne s'enlève plus. »

DERNIERS NOUVEAUX MEDICAUX

Loeper : Pathologie digestive, 2^e série, broché, 6 fr.

Nobouct : Conférences pratiques sur l'alimentation des nourrissons, broché, 4 fr.

Hodolphe : Krause-Rémy Collin, Cours d'hygiène normale, cart., 30 fr.

C. Sigaud et Léon Vincent : Les origines de la maladie, 2^e éd., 4 fr.

Poncet et Leriche : La tuberculose inflammatoire, relié, 7 fr.

Lucien Graux : Le divorce des aliénés, br., 4 fr.

Debove Achard Castaigne Babonneix, Castaigne Gy et Rathery : Manuel des maladies de la nutrition, br., 16 fr.

Apert, Gruchet, Carrière : De la pratique des maladies des enfants, maladies du tissu cellulaire des os et des articulations de la nutrition, maladies du système nerveux, tome V, br., 16 fr.

Bouchard et Roger : Nouveau traité de pathologie générale, t. I, cart., 22 fr.

DERNIERS NOUVEAUX SCIENTIFIQUES

D^r Ed. Laval : Les champignons d'après nature, br., 6 fr.

Chaixley-Lordier : Les moteurs Diesel, cart., 13 fr. 50.

Sothern : Les turbines à vapeur marines, cart., 10 fr. 50.

Guillet Léon : Progrès de métallurgie autres que la sidérurgie, br., 10 fr.

Dusseret : Etude sur les gisements de fer de l'Algérie, br., 5 fr.

Robin Félix : Traité de métallographie, cart., 30 fr.

Arnold et J.-L. Lacour : Les machines d'induction, théorie, calcul, construction, fonctionnement, 1^{re} partie, br., 22 fr.

Riedler : Essais d'automobiles, moteur, transmission, br., 9 fr.

D^r Bonnier : Sur la route, relié, 6 fr.

Tous ces livres se trouvent à la Grande Librairie Médicale et Scientifique, A. MALROINE, 6, rue de la Charité, à Lyon. Vente. — Achat de Bibliothèques. Location. — Echanges. — Grandes galeries ouvertes. — Entrée libre.

Feuilleton du Lyon Universitaire

8

LES CAUSES DE LA MORTALITÉ EN FRANCE

RAPPORT GÉNÉRAL

présenté par M. Paul STRAUSS

SÉNATEUR

Mortalité des adultes

SUITE

Dans leur rapport très documenté, MM. Lannelongue et A.-J. Martin, analysant plus particulièrement la mortalité des adultes à partir de dix-neuf ans, ont pu à bon droit conclure qu'en France les maladies transmissibles présentent une baisse continue très accentuée, notamment pour la variole, la fièvre typhoïde, la diphtérie, tandis que la mortalité s'élève pour le cancer, pour les maladies organiques du cœur et du cerveau, pour les affections du foie et des reins et enfin pour la tuberculose ; ils constatent, une fois de plus, qu'une bonne part de l'affaiblissement de notre mortalité tient à la diminution des décès par la diarrhée infantile et la débilité congénitale.

Dans la population urbaine française (villes de plus de 30.000 habitants), la mortalité par la fièvre typhoïde s'est abaissée de 4,9 en 1886-1900 à 1,9 pour 10.000 habitants en 1901-1905. A Paris, le nombre des décès typhoïdiques est tombé de 867 en 1888 à 271 en 1908.

Ce n'est pas encore, tant s'en faut, la victoire complète. La souillure des eaux d'alimentation continue trop fréquemment et sur un trop grand nombre de points à engendrer des épidémies. Les vœux votés par l'Académie de médecine,

le 14 mars 1910, sur le rapport de M. Vincent, sont d'une pressante actualité. Il importe surtout que les périmètres d'alimentation des sources, les captages, les canalisations soient surveillés par les autorités sanitaires. Le contrôle de la salubrité des eaux, le diagnostic précoce des infections typhoïdiques, le dépistage des porteurs de germe, la destruction des mouches dans les milieux où règne la maladie, sont parmi les moyens indiqués par l'Académie de médecine.

Un projet de loi récemment déposé sur le bureau de la Chambre a pour objet la police des cours d'eau ; il vise les déversements, dans les cours d'eau non navigables, des eaux résiduaires d'industrie et des eaux d'égout insuffisamment épurées, le déversement dans les puits perdus des eaux résiduaires nuisibles, et il tend à réglementer les épurations par voie d'épandage, à créer un laboratoire auprès de la commission supérieure de conservation des eaux. Le texte de ce projet est de nature à améliorer considérablement l'hygiène urbaine et rurale.

En vue de faciliter aux communes leur approvisionnement en eau hygiéniquement pure, une partie des produits du pari mutuel est employée en subventions pour aductions d'eau potable. De 1903 à 1910, 1.777 communes ont été subventionnées sur les fonds du pari mutuel, pour une somme totale de 26.911.673 francs. Malheureusement, les demandes dépassent de beaucoup les ressources disponibles, et chaque année la commission spéciale se trouve dans la nécessité d'écarter ou d'ajourner un grand nombre de demandes des plus justifiées. C'est ainsi qu'en 1910, 200 communes n'ont pas obtenu satisfaction, faute de fonds.

Les méfaits de la diphtérie, qui est la terreur des mères, diminuent de plus en plus depuis la merveilleuse découverte du sérum de Roux et de Behring.

D'après un tableau emprunté à W. Park et C. Bolduan (Cambridge 1908), sur la statistique combinée de la mortalité par diphtérie à New-York, Brooklyn, Boston, Pittsburg, Baltimore, Philadelphie, Berlin, Cologne, Breslau, Dresde, Hambourg, Königsberg, Munich, Vienne, Londres, Glasgow, Liverpool, Paris, Francfort, on peut apprécier la mortalité diphtérique avant et après la sérothérapie. En 1878, la proportion des décès par 100.000 habitants était de 81,8 ; elle est descendue en 1905 à 19. Le tracé graphique marque une décroissance ininterrompue depuis 1895, après la communication célèbre du docteur Roux faite en 1894 au congrès international d'hygiène de Buda-Pest (79,9 pour 100.000 en 1894 ; 19 en 1905).

A Paris, d'après les chiffres fournis par M. le docteur Roux, tandis que la mortalité moyenne des années 1890, 1891, 1892, 1893, était de 1.432 décès, ce nombre est tombé en 1909 à 261.

D'après la statistique urbaine, la mortalité par variole, qui était de 2,5 p. 1.000 de 1886 à 1890, est descendue à 1 de 1901 à 1905. S'il est un fléau totalement évitable, c'est bien celui-là. L'arme de la vaccination et de la revaccination est souverainement efficace. Il convient donc de tenir résolument la main à l'application intégrale de la loi du 15 février 1902 qui ordonne la vaccination à la naissance et la revaccination au cours de la onzième et de la vingt et unième année. L'école pour les deux sexes, le service militaire pour les jeunes hommes, offrent un merveilleux outil de contrôle. La revaccination des femmes à leur vingt et unième année nécessite un effort spécial.

En 1909, 85 services départementaux de vaccine ont fonctionné. Un seul département n'avait pas encore obéi à la loi ; il s'est mis en règle avec elle en 1910. Mais les étrangers qui viennent sur no-

tre sol après vingt et un ans révolus ne sont pas astreints à l'obligation de la vaccination et l'histoire des dernières flambées épidémiques démontre que l'élément étranger fut le véhicule de la contagion, ainsi que M. Mirman l'a déclaré au congrès de l'alliance d'hygiène sociale d'Angers.

Actuellement, la législation qui astreint les étrangers à faire une déclaration de résidence ne permet pas de leur imposer, s'ils ont plus de vingt et un ans, la vaccination. Le Sénat a été saisi par M. Louis Martin d'une proposition de loi destin

Succès !!! LES PREMIERS FASCICULES DU PORTFOLIO du Tour du Monde ont obtenu un succès inespéré... TOUT LE MONDE veut posséder ces Superbes Photographies qui, collées et encadrées séparément, peuvent avantageusement remplacer, dans un salon, les tableaux les plus jolis, les peintures les plus belles, ou dont l'ensemble peut offrir l'ALBUM le PLUS RICHE que l'on puisse rêver...

Beaucoup de nos rois, un grand nombre de grands écrivains, comme Voltaire, payaient à la goutte et au rhumatisme un lourd tribut. La maladie, a-t-on dit, est une école de philosophie; cette philosophie n'est pas là, hélas ! un calmant des douleurs pénibles occasionnées par les acides uriques et oxaliques. Aux malades qui demandent d'abord, dans la goutte, le rhumatisme, la sciaticque, une réduction de leurs douleurs puis la disparition des accidents inflammatoires, les médecins prescrivent l'Amylésiole...

CERCLE FRANÇOIS COPPÉE Le jeudi, 27 juin, à quatre heures, le Cercle François Coppée donnait dans sa magnifique salle de la rue Béranger, sa dernière matinée littéraire et artistique de la saison. C'est devant un grand nombre de sociétaires et d'amis que se sont déroulées les phases du concours poétique et des réceptions littéraires organisées par le Cercle, grâce à l'heureuse initiative du distingué président, M. C. Lefèvre. Pendant que les sociétaires rivalisent d'entrain en débattant quelques scènes de leur répertoire — mentions toutes particulières à MM. A. Morel, un excellent tragédien, Lefèvre qui nous a mis au courant d'une de ses œuvres dramatiques: « France », pièce en un acte, dont certains passages nous ont captivés tout entier — le jury délibérait sur les récompenses à accorder. Enfin, il faisait connaître les résultats du dépouillement, et c'est au milieu des applaudissements qu'il a décerné à M. Jean-Léon le premier prix du concours littéraire pour ses poésies intitulées « Souvenirs », « Réveries ».

Un Journal quotidien Féminin Il y a seulement quelques années l'idée d'un journal quotidien féminin eût paru à beaucoup déraisonnable. Sa réalisation semble aujourd'hui toute naturelle et nécessaire. C'est que l'activité féminine s'est, depuis, affirmée et manifestée d'une façon vraiment merveilleuse dans tous les domaines, littéraire, artistique, scientifique, dans un mouvement féministe considérable, ou plus simplement éternelle dans les œuvres de bienfaisance, de prévoyance et d'enseignement.

VILLAS HYGIÉNIQUES A BON MARCHÉ endroit le plus sain et le plus salubre près de Lyon, tramway, à 0.10. Villas depuis 3.800 francs. Terrains depuis 1 fr. 50. Eau, gaz, électricité. S'adresser REYARD BRON-AVIATION

TABLEAU DES EXAMENS

PREMIER EXAMEN DE SAGE-FEMME Jury: MM. Fabre, président; Commandeur, Voron. Candidats: 1° classe: Mmes Gilles, Journet, Millet, Riocaux, Roux; 2° classe: Mmes Bernard, Bourru, Boyer, Busseuil, Chatelain, Daucière, Fourmand, Gigonard, Grivet, Kaiser, Pagès, Paya, Rey, Saint-Étienne. Le lundi 8 juillet, à 8 heures du matin, à la Charité. (Laboratoire de la Clinique obstétricale.)

LA GRANDE MAISON PARIS Succursale LYON Pl. de la République Téléphone 15.62. VÊTEMENTS et TROUSSEAUX COMPLETS pour Hommes, Jeunes Gens, Enfants. Toujours à l'affût de la Mode.

VARIÉTÉS Un aqueduc de 380 kilomètres de long Les Etats-Unis s'enorgueillissent de posséder les deux plus remarquables distributions d'eau qui soient au monde: ce sont celles de New-York et de Los Angeles. Nous reviendrons en détail sur l'aqueduc de Castiell actuellement en construction et qui prochainement dérivera vers New-York un véritable fleuve. L'aqueduc de Los Angeles est surtout remarquable par sa longueur, 380 kilomètres, et sur l'originalité de sa construction, c'est-à-dire en béton armé, posée le plus souvent directement sur le sol, dont elle suit toutes les dénivellations. On s'explique ainsi que, sur toute la longueur de la canalisation, il n'ait pas fallu disposer moins de 22 siphons. Le plus grand de ces siphons franchit la vallée de Jawhonné; la dénivellation est de 255 mètres, ce qui représente près de 25 kilomètres de canalisation. L'ensemble de la canalisation de Los Angeles n'absorbera pas moins de 14.500 tonnes d'acier; c'est la charge de 700 wagons ou de 25 trains de 20 wagons. Le travail sera achevé au début de 1913 et aura coûté plus de 120 millions de francs.

Le plus ancien voilier Il vient d'effectuer sa dernière traversée de l'Atlantique pour aller prendre définitivement en Amérique un repos bien mérité après cent vingt ans de navigation. Ce schooner baptisé jadis « Succès » sortit en 1792 des chantiers de Moulmein, un port de Birmanie. Construit en bois de teck, il servit d'abord au transport du thé et comme à cette époque les mers étaient infestées par les pirates, il était armé de sept pièces de canon. Il porte encore les cicatrices des blessures reçues dans les combats qu'il eut à soutenir en 1815 au passage du golfe de Bengale. Plus tard le « Succès » servit à l'embarquement des émigrants se rendant d'Europe en Australie.

En 1952, quand sévit la fièvre de l'or, son équipage l'abandonna avec le capitaine à la tête. Le navire délaissé fut vendu à l'encan et le gouvernement australien l'acheta pour le faire servir aux convois de déportés. Il avait 120 cabines qui étaient des cellules de condamnés; on voit encore les noms de ces criminels gravés au couteau dans la charpente du « Succès ». En 1890, la législation nouvelle abolit la déportation, et ordonna le désarmement des bâtiments affectés à ce service. Le « Succès » échappa à cette mesure et fut employé aux Expositions. En 1896, il fit son dernier voyage en Australie aux docks de la Tamise en 165 jours. Détail curieux: on l'a gratifié, avant la fin de sa carrière, d'une installation de télégraphie sans fil. Le « Succès » ne sera pas démolli. Il trouvera un refuge dans un musée où une pancarte rappellera son passé, qui sans être aussi glorieux que celui d'autres bâtiments survivra.

Commandements de Beauté. — L'hygiène de l'existence, le régime alimentaire, l'hydrothérapie, la propreté méticuleuse de la peau sont les quatre commandements les plus indispensables pour la beauté féminine. Pour assurer la propreté complète de la peau, il est important d'avoir à sa disposition un excellent savon. C'est la raison qui a milité en faveur de la préparation du savon Cadum. Nettoyer sans irriter, agir antiseptiquement sans enflammer, déterger la peau sans la rougir, voilà ses précieuses qualités qui expliquent la cause de sa faveur auprès des femmes et des enfants, aux peaux très délicates. Le savon Cadum préserve en outre des maladies cutanées, des eczémas, impétigos, herpès, etc., c'est un agent de propreté et un médicament externe. — Savon Cadum: 1 fr. le pain dans toutes pharmacies.

Le mercredi 10 juillet, à 9 heures du matin. (Salle des Thèses.) CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (1° partie) Jury: MM. Poncet, président; Gayet, Leriche. Candidats: MM. Cenet, Bureau, Clavelin, Queuille, Audouard. Le mercredi 10 juillet, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu, à 5 heures. (Service de M. Poncet.)

SOMMAIRE Du numéro du LYON UNIVERSITAIRE Du vendredi 21 juin 1. L'esprit de la psychiatrie française d'aujourd'hui; 2. Conseil de l'Université; 3. Nos hôpitaux; 4. Nos Facultés; 5. Une fête civique à la Sorbonne (G. B.); 6. Les écoles vétérinaires; 7. L'enseignement technique en Allemagne; 8. L'enseignement ménager en Belgique et en France; 9. La lutte contre l'alcoolisme en Allemagne; 10. Voyage d'études; 11. Choix des services du semestre d'été 1912; 12. Ecoles pratiques de commerce; 13. Ecoles de la Martinique; 14. Variétés; 15. Bibliographie; 16. La Chanson française; 17. Tableau des Examens; 18. Echos des Spectacles; 19. Chronique des Echees; 20. Feuilleton du « U. » du vendredi 21 juin « Les causes de la mortalité en France » (M. Paul Strauss.)

Le mercredi 28 juin 1912 1. La désertion des campagnes (suite et fin); 2. Nos Facultés; 3. Au Palais; 4. Les Equivalences du Baccalauréat; 5. La Crise médico-pharmaceutique (M. Dancourt); 6. Le cinéma et la criminalité; 7. L'enseignement ménager en Belgique et en France (A. Barb); 8. Conseil de l'Université; 9. Principes de Déontologie; 10. Tableau des Examens; 11. Un journal quotidien féminin; 12. Chronique des Echees; 13. Echos des Spectacles; 14. Feuilleton du « U. » du vendredi 21 juin « Les causes de la mortalité en France » (M. Paul Strauss.)

CUMIN & MASSON - LYON TABLEAUX d'Artistes Parisiens HORS CONCOURS aux Salons de Paris EXPOSITION PERMANENTE GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT

LYUMÈRE - FORCE MOTRICE Sonneries - Téléphones GAUTIER & HUGUES 25, Rue des Passants, 25 LYON Travaux Soignés - Prix Modérés

Assemblée de la Faculté le vendredi 12 juillet, à 4 heures et demie. Conseil de la Faculté, le vendredi 12 juillet, à 5 heures et demie. CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Première partie) Jury: MM. Poncet, Président; Pollosson (A.), Tavernier. Candidats: MM. Guichot, Paupon, Camors, Renard, Dioclès. Le samedi 13 juillet, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Poncet.)

ÉCOLE ANSTETT 226, Avenue de Saxe, 226 9° Année LYON 9° Année PRÉPARATION 1° Aux divers BACCALURÉATS 2° AUX ÉCOLES NATIONALES d'Agriculture, d'Arts et Métiers d'Architecture 3° AUX ÉCOLES LYONNAISES de Commerce, Centrale, Chimie et Tannerie Dentaire, Vétérinaire 4° Aux Concours de Certaines Administrations (Finances, Contributions, Postes et Télégraphes)

EAUX MINÉRALES NATURELLES Anc. Noms: CHASTAGNE, J. CACHAT, R. SALLAVARD DESSAUX 2 et 4, rue des Célestins, LYON SERVICE RAPIDE A DOMICILE

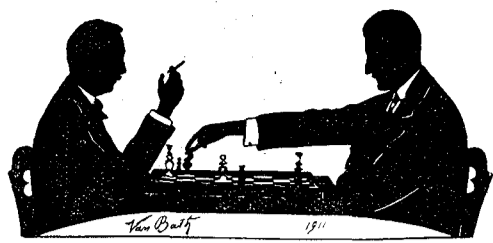
G^D BAZAR DE L'HOTEL-DE-VILLE Place des Terreaux LYON R. d'Algérie, r. Constantine PRIX FIXE Maison de confiance vendant le meilleur marché TEL. 25-43 JEUX - JOUETS - PAPETERIE - LAMPISTERIE - PARFUMERIE - AMEUBLEMENT LITERIE - COUTELLERIE - CHAUSURES - ARTICLES DE MÉNAGE - BROSSERIE - VANNERIE PORCELAINES - MAROQUINERIE - BONNETERIE - BLANC - ARTICLES DE VOYAGE ENTRÉE LIBRE - Libraisons à domicile - ENTRÉE LIBRE

BANDAGES - ORTHOPÉDIE INSTRUMENTS DE CHIRURGIE - ARTICLES DE CAOUTCHOUC BAS A VARICES Maison MIGNOT LYON +, Place des Jacobins + LYON TÉLÉPHONE: 50.14 SPÉCIALITÉS: Bandages sans ressorts. — Pelotes pneumatiques perfectionnées. — (Sangle-corset, modèle déposé). — Bas sans couture, sur mesure. — Sangles et Ceintures, tous modèles sur ordonnances médicales. Remise à MM. les Docteurs et Etudiants

PETITES DOUCHES LYONNAISES Bains par Asperion 0.30 4 ÉTABLISSEMENTS A LYON 48, rue de la République. 278, avenue de Saxe. 7, cours Lafayette.

MALADES! CONVALESCENTS! ENFANTS! ESTOMACS DÉLICATS! ESSAYEZ LE RECONSTITUANT MOYNE GELÉE STÉRILISÉE Préparée exclusivement avec de la volaille, du Jambon d'York et des légumes frais. 60 Grammes DE RECONSTITUANT MOYNE font un repas. Prix du flacon: 1 Franc. Livraison ou Expédition à domicile. En vente chez le fabricant: MOYNE, 11, Place de la Miséricorde, LYON. Téléphone: 2.19

FABRIQUE DE COURONNES DES GALERIES MORTUAIRES 13 et 15, Rue Paul Chenavard, 13 et 15 LE PLUS GRAND CHOIX LE MEILLEUR MARCHÉ Tout est marqué en chiffres connus MAISON DE CONFIANCE



AUX DÉBUTANTS

— (suite) —
Défense des deux cavaliers (suite)

PARTIE N° 33

BLANCS M. J.-W. BAIRD NOIRS M. ESHIGORINE

- 1. P 4 R P 4 R
2. C 3 FR C 3 FR
3. F 4 FD C 3 FR
4. C 5 CR P 4 R
5. P 4 P C 3 FR
6. P 3 CR P 3 R

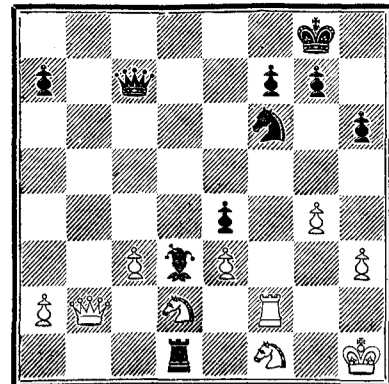
Le « Coruel » donne la variante suivante : F 4 FD ; 7. Roq - Roq ; 8. P 3 FD - P 3 TR ; 9. P 4 CD - P 3 CR ; 10. P 3 CR - C 3 P ; 11. F 3 C D ; 12. F 3 P - P 5 R ; 13. P 4 D ; 14. P 3 FR - D 3 P ; 15. D 4 D ; 16. P 3 D - F 1 D ; 17. T 1 D - P 4 FD ; 18. P 5 D égalité.

Le « Modern Chess Instructor » recommande ici P 6 R ; 12. F 3 P - F 3 P ; 13. P 3 F - C 5 R ; 14. C 3 FR - D 3 TR ; 15. P 3 CR - D 3 FR ; 16. P 3 FD - F 4 FR, avec une partie supérieure, car évidemment les noirs menacent de C 4 FD.

Les noirs conduisent la contre-attaque tout à fait suivant le Handbuch. Ils pouvaient tout de suite regagner le pion par 14. D 3 P ; 15. P 3 D - F 3 D ; 16. P 3 FD - F 4 FR, mais en sacrifiant un autre pion l'attaque a beaucoup plus de force.

Il était meilleur de jouer 18. D 3 F - F 3 P ; 19. T 1 R - F 6 D ; 20. C 2 D - D 3 P ; 21. C 4 CR, etc...

22. TD 1 CD T 6 D
23. TD 1 CD T 6 D
24. C 2 T T 6 D
25. D 2 CD T 8 D
26. C 2 D 1 C 2 D F 6 D
27. T 3 FR D 3 FD
28. R 1 T ?
29. R 2 C aurait prolongé la partie, laquelle était perdue quand même, les noirs pouvant répondre D 4 R dans le but d'avancer ensuite le P TR.



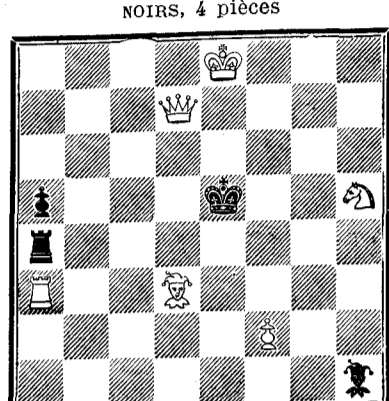
Position après le 28e coup des blancs

Le coup final ; la résistance des blancs est complètement brisée.

- 29. T 2 CR D x PT+
30. T 2 TR T x C+
31. C x T D x C mat.

PROBLEME N° 33 (2 points)

S. HEATHCOTE NOIRS, 4 pièces



BLANCS, 6 pièces Mat en deux coups

SOLUTION DU PROBLEME N° 31

- 1. C 3 TD Quatorze variantes.

Solutions justes : Mme Miette, MM. Mourde, Girardot, H. Callard, Brotonnière.

Le Mat de Légal dans le Gambit Ecossais

- 1. P 4 R P 4 R
2. C 3 FR C 3 FR
3. P 4 D P 4 P

C'est le Gambit Ecossais.

- 4. F 4 F Une des suites ordinaires.
5. Roq P 3 D
6. P 3 FD P 3 P
7. C 3 P P 3 CR
8. P 3 FD P 3 CR
9. P 3 FR P 3 CR
10. C 5 D mat.

Menaçant le F blanc et en même temps permettant au F noir de prendre le C et de découvrir le R blanc ; c'est cependant une grosse faute.

Les noirs perdent une pièce sans aucune compensation, ou s'ils prennent la D, ils ont perdu en deux coups !

- 8. F x D F x D
9. F x P R F 2 R forcé
10. C 5 D mat.

EN PASSANT.

Nota. — Prière d'envoyer les solutions et toutes correspondances à En. Passant, Académie de Billard et d'Echecs, 31, rue de la Martinière, à Lyon.

ble revue où tout est intéressant, tout est captivant et surtout d'un puissant attrait ; des scènes spirituelles, divertissantes et de joyeuse venue proviennent, entre temps, la plus exquise gaieté de merveilleux ensembles féminins évoluent avec précision, et c'est avec un enthousiasme indescriptible que le public applaudit chaque soir ces grandes apothéoses : Au pays des Montmées, Le Rêve d'opium, Le Triomphe de l'or, La Triple Entente, et lorsque survient ce beau défilé de L'Entente Cordiale, ce sont de frénétiques bravos qui accueillent ces défilés soldats anglais, russes et français personnifiés par de gracieuses artistes et les douze Olympic Girls. La Revue Jolie est bien le spectacle féérique du moment et on ne saurait trop recommander d'arriver au plus tard à 8 heures et demie. Dimanche, grande matinée ainsi que jeudi, à prix réduits.

PRINTANIA-CONCERT (Etablissement Ch. Dupuis, boulevard de la Croix-Rousse). — Ce soir vendredi, soirée de gala, changement de programme, neuf débuts, attractions.

CINEMA PATHE-GROLEE. — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grands défilés à 3 h. 1/2 et à 5 heures. Entrée permanente; soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures.

Le LYON UNIVERSITAIRE insérera volontiers toutes communications relatives aux œuvres sociales, postales, universitaires populaires, etc. Il donnera en un mot la plus large hospitalité à toutes les œuvres qui se proposent d'élever le niveau moral et intellectuel de l'ouvrier.



UN PROGRÈS REEL

Le savoir, l'intelligence et l'activité peuvent se transformer en capital, par l'assurance sur la vie ; aussi cette forme merveilleuse d'Épargne se propage-t-elle très rapidement de nos jours.

Ce qui importe, c'est de rechercher la Compagnie qui offre le maximum d'avantages, puisque la nouvelle loi de contrôle les met toutes sur le même rang au point de vue de la sécurité.

LA MOULLE, administrée par les Notabilités Financières et Industrielles du Nord, donne l'assurance au meilleur marché (tarif minimum imposé par le Ministère du Travail) et répartit en outre à ses assurés la totalité de ses bénéfices (11 % de la prime depuis sa fondation).

Elle donne, en outre, la police la plus claire et la plus libérale.

Pour tous renseignements, écrivez ou s'adresser : A. M. H. DE LA GRANDVILLE, directeur, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

ÉTUDE SUR LES CACHETS RONZIERE

Leur formule répond à la composition exacte d'un nouveau produit sédatif. Dès son apparition, il a eu la faveur du corps médical qui a pu se convaincre de son efficacité dans les douleurs en général : névralgies, rhumatismes, sciaticues, douleurs de la ménopause, etc. L'action analgésique se double ici dans l'action antithermique, d'où l'usage dans toutes les fièvres et maladies aiguës où douleur et fièvre sont associées. Livré au public sous le nom de CACHETS RONZIERE, ce médicament, grâce à la sûreté, à la rapidité de son action, la durée de celle-ci, l'absence de toxicité à acquies vite sa faveur. Les CACHETS RONZIERE remplacent les opiacés qui produisent toujours la constipation et l'embarras gastrique ; l'antipyrine et la quinine qui empêchent la durée. Les CACHETS RONZIERE (0,20 le cachet, 2 fr. la boîte, en vente dans toutes les pharmacies. Vente en gros : Grande Pharmacie Universelle, 51, rue de la Bourse, Lyon. D R. T.

ASSUREZ-VOUS CONTRE LES ACCIDENTS LA Préservatrice LYON 9, Rue de la République TÉLÉPHONE 13-30

MANUFACTURE D'ARTICLES DE VOYAGE P. BOSCHETTI LYON - 10, Rue Bellecordière - LYON

ACQUISITIONS DE FONDS (Premier avis) Par acte reçu, M. GUILLOT, notaire à Lyon, le vingt-deux juin mil neuf cent douze, M. Pierre FONTENILLE et Mme Rose-Antoinette CAILLET, son épouse, demeurant ensemble à Lyon, montées des Carmélites, n° 4, ont cédé à Mme Marie-Elisabeth MOREL, épouse de M. Joseph RICHIER, avec qui elle demeure à Lyon, grande rue de Vaise, n° 31, la moitié indivise appartenant à M. et Mme FONTENILLE dans le fonds de commerce de fleurs et plumes pour modes que Mmes FONTENILLE et RICHIER exploitaient ensemble à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 2, et dont Mme RICHIER est devenue seule propriétaire.

DIVORCES Etude de M. BOIRON, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21

D'un jugement rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le dix janvier mil neuf cent douze, enregistré.

Entre : Madame GELIN, née Joséphine DAUJAT, demeurant à Lyon, rue des Charpenes, 9 ; assistée judiciairement par décision du dix mai mil neuf cent dix.

Entre : Monsieur Jean-Claude GELIN, ouvrier zingueur, demeurant à Lyon, chez Madame Vivien, cours Gambetta, 5.

Défendeur défaillant faute de constitution d'avoué. Il appert : Que le divorce a été prononcé entre les époux GELIN-DAUJAT, au profit de la femme et aux torts et griefs du mari, avec toutes ses conséquences légales, et que Monsieur le Président de la Chambre des Notaires de Lyon a été commis pour procéder à la liquidation des intérêts pécuniaires des époux.

Etude de M. J. PONDEVEAUX, avoué à Lyon, rue Neuve, 7

Entre : Madame Marie-Louise JARDINIER, épouse de Monsieur JOASSARD, demeurant à Grand-Croix, arrondissement de Saint-Etienne (Loire), place César-Bertholon, assistée judiciairement par décision du bureau de Lyon du cinq avril mil neuf cent douze.

Entre : Monsieur Joseph JOASSARD, demeurant à Lyon, 76, rue de la Part-Dieu, ci-devant, puis sans domicile ni résidence connus en France et actuellement à Rive-de-Gier, 11, rue Sadi-Carnot.

Entre : Madame Marie-Louise JARDINIER, épouse de Monsieur JOASSARD, demeurant à Grand-Croix, arrondissement de Saint-Etienne (Loire), place César-Bertholon, assistée judiciairement par décision du bureau de Lyon du cinq avril mil neuf cent douze.

Etude de M. Louis DEFAY, docteur en droit, avoué à Lyon, rue de la République, 28.

D'un jugement par défaut rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le six mars mil neuf cent douze, enregistré.

Entre : Monsieur Léon-Louis Valéry PLANCHER, demeurant à Lyon, 214, rue Garibaldi, assisté judiciairement par décision du bureau de Lyon du trente et un mai mil neuf cent onze.

Entre : Madame PLANCHER, née Adolphe-Marie-Claudine QUENARD, demeurant à Lyon, chez Monsieur Chauvin, 21, rue du Mail.

M. DEFAY a occupé dans cette instance pour Monsieur PLANCHER. Cette insertion est faite en conformité de l'article 247, troisième alinéa, du Code civil.

Etude de M. L. DEFAY, docteur en droit, avoué à Lyon, 28, rue de la République.

Entre : Monsieur Hubert CHABRAN, demeurant à Villeurbanne, 56, rue Jean-Claude-Vivant, assisté judiciairement par décision du bureau de Lyon du vingt juillet mil neuf cent dix.

Entre : Madame CHABRAN, née Hélène-Joséphine PERRIER, demeurant ci-devant à Villeurbanne (Rhône), 25, rue Jean-Claude-Vivant, actuellement sans domicile ni résidence connus.

Entre : Monsieur Joseph JOASSARD, demeurant à Lyon, 76, rue de la Part-Dieu, ci-devant, puis sans domicile ni résidence connus en France et actuellement à Rive-de-Gier, 11, rue Sadi-Carnot.

Etude de M. J. BERNARD, avoué à Lyon, 98, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Entre : Monsieur Jean-Marie GIRAUD, demeurant à Lyon, 13, rue du Bas-Port, assisté judiciairement par décision du premier mars mil neuf cent onze.

Entre : Madame Claudine FAURE, épouse de Monsieur Jean-Marie GIRAUD, demeurant à Chazelles-sur-Lyon (Loire), chez Monsieur Chouret, 17, rue de l'Eglise.

Echos des Spectacles THEATRE DES CELESTINS. — Le Cercle Molière donnera ce soir, vendredi 5 juillet, à 8 heures et demie, au théâtre des Célestins, une grande soirée de gala consacrée aux auteurs lyonnais et régionaux, avec le concours de Mlle Navarra et de M. Dervigny, de l'Odéon.

OLYMPIA MUSIC-HALL. — Voici bientôt trente représentations de la séduisante revue de l'Olympia qui est bien le plus prodigieux spectacle de l'actualité, et c'est l'avis unanime de tous les gens sensés qui, par milliers ont vu ce chef-d'œuvre du genre ; il faut donc savoir gré à la sympathique direction de notre beau et vaste music-hall estival d'avoir eu cette heureuse idée de monter un ouvrage aussi grandiose pendant la belle saison, car l'hiver est incontestablement le triomphe du jour, c'est bien la seule et vraie revue féerique que l'on ait vue depuis longtemps à Lyon ; dans ces vingt-quatre tableaux, on reste en admiration, en contemplant ces deux cent cinquante costumes de toute beauté confectionnés par Mme Virginité, et quels superbes décors encadrent le nombreux personnel qui évolue dans cette incomparable

CHAUSSURES ROUSSON 35, rue Victor-Hugo, 35 LYON FORMES AMÉRICAINES et FRANÇAISES TOUS LES GENRES Luxe - Fatigue - Grand choix - Tous les prix SPÉCIALITÉ DE COUSU MAIN Modèles spéciaux pour uniforme Remise à MM. les Officiers

RICINOPALMINE Lagoutte à base d'huile de ricin pure désodorisée édulcorée et parfumée Nouveau PURGO-LAXATIF doux, prompt et sûr sans aucune toxicité goût agréable, le meilleur pour les enfants ÉCHANTILLON et LITTÉRATURE SUR DEMANDE 5, Boulevard des Brotteaux - LYON LABORATOIRE DE PHARMACOLOGIE GALÉNIQUE

Hors Concours DEMANDEZ PARTOUT LE SUC SIMON LIQUEUR Select Très Digestive DÉLICIEUSE à TOUT SAISON FARINES POUR RÉGIMES Appareils Sanitaires Diabète, dyspepsie, entérites, etc. PAINES ET PÂTES AU GLUTEN Légumes secs toujours renouvelés Plomberie pour Gaz et Eau Fritsch MARTIN 8, Rue du Gare, 8 et Petite Rue Pizay, 3 LYON

CURIUSES ORIGINES. — L'histoire nous rapporte que ce fut un pape, Grégoire III, vers 724 après J.-Christ, qui, par mesure de prosélytisme, espérant combattre le culte païen de la déesse Freia, à laquelle on offrait en sacrifice des chevaux vivants, formula l'interdiction de manger de la viande de cheval. Aucune religion ne défend plus maintenant cette consommation. On comprend même mal que les Israélites excluent encore de leur table le porc puisque cet animal n'est plus « laidre » autant qu'à l'époque des Hébreux. Ce fut en effet par mesure hygiénique, pour arrêter la propagation d'une épidémie humaine que Moïse déclara impure la viande de porc. La viande de cheval, si riche en principes nutritifs, est à l'état liquide, sous forme d'un extrait de suc musculaire, dans l'IPPISARGINE ROY. Tous les convalescents, les affaiblis par maladie, les enfants en croissance ou vieillards convalescents, les tuberculeux trouveront dans l'IPPISARGINE ROY un véritable suraliment, à odeur et saveur agréable, et peu coûteux. En vente dans toutes pharmacies, préparée en gros par MM. Givaudan et Lavrotte, 8, quai des Étroits, Lyon.

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ Villa des Roses 62, Route de Francheville Saint-Irénée, LYON Téléphone N° 4-60 Grands Parc avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Maladies Nerveuses et de la Neurasthénie. SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES ÂGÉES Convalescence - Cure de Régime - Hydrothérapie

ARTICLES POUR TOUS SPORTS A. TUNMER & Co 13, Rue de la Charité, LYON Patins à roulettes, Football ET SPORTS D'HIVER CATALOGUE GRATUIT ET FRANCO

ANIODOL LE PLUS PUISSANT Antiseptique Désodorisant Sans Mercure, ni Cuivre - Ne tache pas - Ni Toxique, ni Caustique. OBSTÉTRIQUE - CHIRURGIE - MALADIES INFECTIEUSES SOLUTION COMMERCIALE au 1/100e. (Une grande cuillerée dans 1 litre d'eau pour usage courant). PUISSANCES (établies par M. FOUARD, Ch. à l'INSTITUT PASTEUR) BACTÉRICIDE 23.40 sur le Bacille typhique ANTISEPTIQUE 52.85 Celles du PhénoI étant : 1.85 et du Sublimé : 20. SAVON BACTÉRICIDE A L'ANIODOL 2% POUVRE D'ANIODOL 2% INSOLUBLE remplace l'IODOPORME Échantillon S. de l'ANIODOL, 32, rue des Mathurins, PARIS. - SE MÉFIER des CONTREFAÇONS.

MAISON SPÉCIALE DES PRODUITS POUR Régimes Alimentaires Aimé SUTY, Directeur LYON - 8, Rue de la République, 8 - LYON La Maison se tient à la disposition de MM. les Médecins pour échantillons et littérature qui peuvent les intéresser

CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES pour pieds difformes et jambes raccourcies SYSTÈME NOUVEAU pour le REDRESSMENT des PIEDS BOITÉS ET PARALYSIE Semelles pour pieds plats Faux pieds articulés APPAREIL SIMULÉ POUR COXALGIE luxation et autres A. DÉAGE ORTHOPÉDISTE BREVÉTÉ S.O.D.O. FRANCE ET ÉTRANGER FOURNISSEUR DES HÔPITAUX 16, Rue Bellecordière + LYON ANCIEN NOUVEAU

PAPIERS PEINTS SALUBRA-ÉMAIL Spécialités pour installations hygiéniques de Cliniques, Salles d'opérations, etc. Maison A. ROLLET J. PERRET neveu Successeur LYON, 23, Rue Victor-Hugo, 23, LYON

Habillement et Equipement Militaires F. SIBUET Maison fondée en 1887 23, Place des Terreaux, 23 SPÉCIALITÉ POUR LE CORPS DE SANTÉ GRAND CHOIX DE Costumes Civils depuis 70 fr. le complet